

UNION DES COMORES

Unité-Solidarité-Développement

Le Président



Moroni, le 08 JUL 2025

DECRET N°25 - 064 /PR

Portant nomination du Secrétaire Général
du Ministère de l'Agriculture, de la
Pêche, et de l'Artisanat

LE PRESIDENT DE L'UNION

- VU la Constitution de l'Union des Comores du 23 décembre 2001, révisée par le referendum du 30 juillet 2018 ;
- VU la loi N°22-008/AU du 20 juin 2022 modifiant et complétant la loi N°04-006/AU du 10 novembre 2004 portant Statut Général des fonctionnaires de l'Union des Comores, promulguée par le décret N°05-005/PR du 24 janvier 2005 ;
- VU le décret N°09-024/PR du 07 mars 2009, fixant le cadre organique du Ministère de l'Agriculture, de la Pêche, de l'Environnement, chargé de l'Energie, de l'Industrie et de l'Artisanat ;
- VU le décret N°11-078/PR du 30 mai 2011, portant réorganisation générale et mission des services des Ministères de l'Union des Comores, modifié par les décrets N°11-139/PR du 12 juillet 2011 et N°16-102/PR du 14 juin 2016 ;
- VU le décret N°25-027/PR du 14 avril 2025, relatif à la composition du Gouvernement de l'Union des Comores.

DECRETE

ARTICLE 1^{er} : Monsieur TADJIDINE BEN AHAMADA, Matricule N°76 202 N, précédemment Secrétaire Général du Ministère de l'Intérieur, de la Décentralisation et de l'Administration Territoriale, chargé des Relations avec les Institutions est nommé Secrétaire Général du Ministère de l'Agriculture, de la Pêche et de l'Artisanat, en remplacement de Madame ABDOUL-KADER SAADIA.

ARTICLE 2 : Le présent décret sera enregistré, publié au Journal Officiel de l'Union des Comores et communiqué partout où besoin sera.

AZALI Assoumani

